



Chant de vie...

Puisse ce chant de vie
Faire entendre vos cris !

Bien au-delà des murs
Du temps et de l'oubli...
Par-delà les murmures
Les arguments factices
Et tous les faux fuyants...

Voici venu le temps
De vous rendre justice...

Et retenir ce nombre:
Trois cent quatre-vingt-sept
Ombres parmi les ombres
Que la folie inepte
Du crime organisé
A réduits en fumée...
Puisse ce chant de vie
Faire entendre vos cris !

La mort a ses adeptes
Vous, vous étiez la vie,
Trois cent quatre-vingt-sept
Unis dans l'agonie...
Et parmi vous aussi
Quatre-vingt-cinq enfants
Qu'on traque, qu'on arrête

Qui n'avaient pas quinze
ans...
Vos peurs et vos baisers
Entre vous échangés :
Enfants terrorisés
Qu'on vient de séparer
Juste avant de partir
Juste avant de mourir...
Vos regards nus et pâles
Derrière les barbelés...

Puisse ce chant de vie
Faire entendre vos cris !

Quatre-vingt-cinq étoiles
Prises dans la tourmente...
Doux pays de Charente
Aux eaux calmes et lentes

Avez-vous oublié ?
Ces visages d'enfants
Dispersés dans la nuit
Dispersés dans le vent ?

Puisse ce chant de vie
Ressusciter vos voix !

Des voix bien d'aujourd'hui
Non des voix d'autrefois !
Ne restez plus cachés
Derrière ces noirs piliers !
Revenez au grand jour

Et que partout autour
Vos noms, prénoms et âges
De tous soient lisibles !
Qu'il ne soit plus possible
D'oublier ces images !

Puisse ce chant de vie
Être plus qu'un écrit !

«Si mémoire de vous s'achève*»

Les arbres et les fleurs
Seraient vides de sève
Ni parfums, ni les fleurs
Ni la joie, ni bonheur
N'auraient le goût d'avant
Ni l'éclat du printemps...

Seul un gris d'agonie
De cendre incandescente
Ou de braises brûlantes
Recouvriraient nos cœurs...
Et blesseraient nos lèvres...

« Si mémoire de vous s'achève* »

Daniel SOUPIZET

28 mars 2011.

(*ce vers est d'André SCHWARTZ-BART)

Les Archives
départementales

Un service du Département
de la Charente

24 avenue Gambetta
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 95 66 76
Fax : 05 45 94 69 67
Archives16@cg16.fr
www.cg16.fr



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

La rafle des juifs en Charente

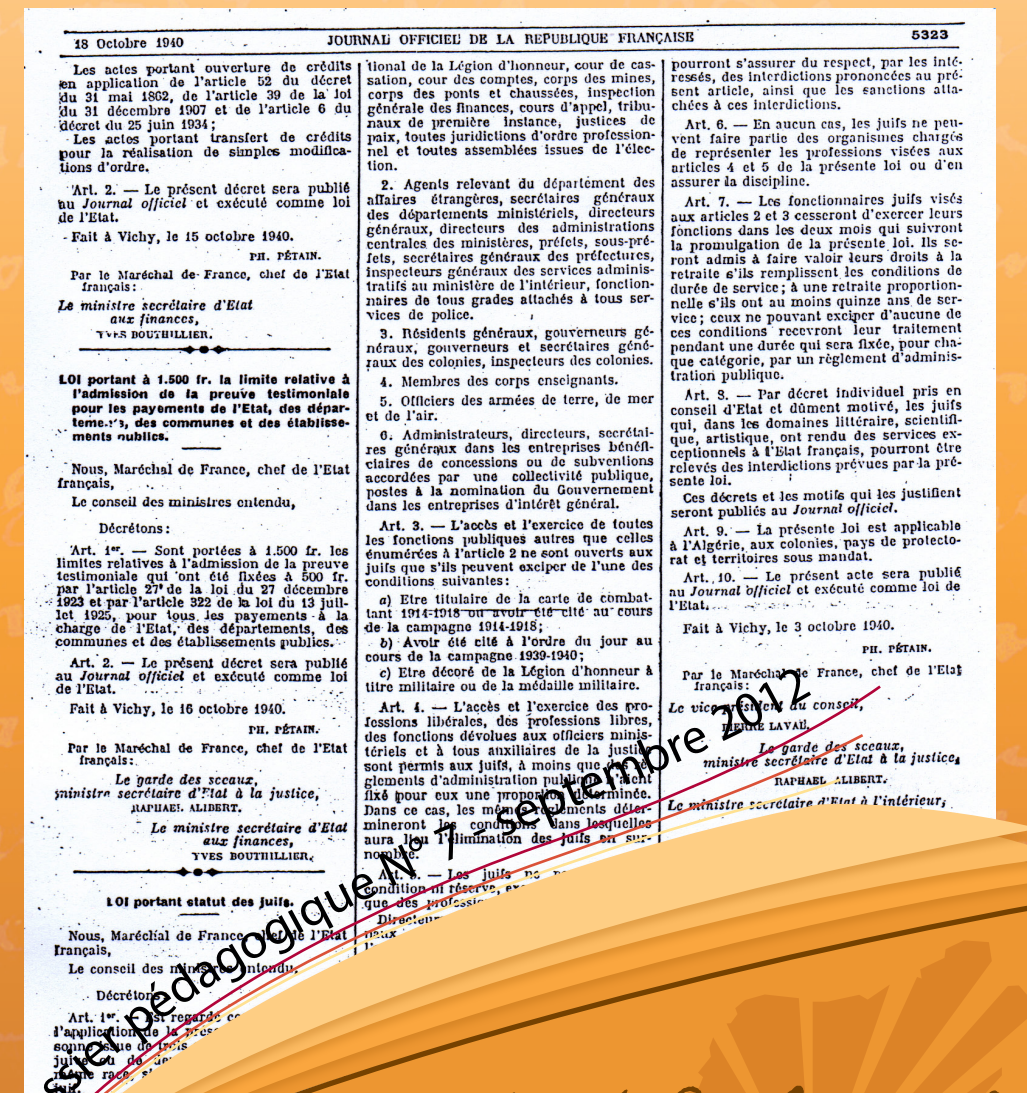
La mise en place d'une extermination.

En Allemagne, dès 1933 les juifs sont persécutés par les nazis. Avec la guerre déclarée en 1939, la persécution s'étendit à l'ensemble de l'Europe.

La France ne fut pas épargnée, le « gouvernement de Vichy » élu après l'armistice, collaborera avec les Allemands allant même au devant des exigences de l'occupant, en promulguant une série de lois « antijuives » dès 1940.

Sept mille juifs perdirent ainsi la nationalité française : les fonctionnaires, médecins, avocats... juifs, ne purent plus exercer leurs fonctions.

A partir de janvier 1942, des rafles sont organisées. Les juifs de toute l'Europe occupée sont massivement déportés vers des camps d'extermination. Soixante dix huit mille juifs ont été déportés depuis la France, seulement deux mille cinq cent ont échappé à l'extermination. En Charente également, le 8 octobre 1942, une rafle fut organisée.



Dossier pédagogique
N° 1 - 8 octobre 1942

Les Archives
départementales



La Charente, terre d'accueil.

L'aide aux réfugiés.

En mai et juin 1940, des milliers de personnes fuirent l'invasion allemande : c'est l'exode. Durant cette période, la Charente accueillit en masse les réfugiés venant de l'est de la France : 82.000 lorrains, 5.700 alsaciens, et des milliers d'autres réfugiés venant de Belgique et de la région parisienne. Parmi eux, beaucoup étaient juifs.

Des familles entières furent hébergées par des familles d'accueil Charentaises, d'autres essayèrent de se trouver un logement ou tentèrent de passer la ligne de démarcation pour aller en « zone libre ».

Procès-verbal de l'arrestation d'une famille juive ayant essayé de passer la ligne de démarcation en Charente.
Fonds de la Préfecture, Arch. dép. Charente, 4 M 137.

ETAT FRANCAIS

PROCES-VERBAL

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

Contrôle de la ligne de
démarcation.

Poste de Chasseneuil

N° 163

Objet: Infractions aux
décrets des 2 Mai 1938 et
25 Octobre 1940.

Affaire: C:
KASRIEL Abraham né le
30-II-1897 à Wieruszow
(Pologne)

L'an mil neuf cent quarante deux et le quatre juillet
à treize heures trente.
Nous soussignés COERIG(Georges) MAYSANG(Fernand) et
PORTERPAIX(Fernand) Inspecteurs de la Police Nationale
en résidence à CHASSENEUIL (Charente)
Rapportons qu'au cours d'une tournée de surveillance
effectuée dans la région de Fontaine-Chavagnac avons
identifié plusieurs personnes étrangères et de confes-
sion israélite, qui venaient de franchir clandestine-
ment la ligne de démarcation.
L'une de ces personnes, interpellée déclare:
Je me nomme KASRIEL Abraham né le 30-II-1897 à
Wieruszow (Pologne) de Israël et de JAKOBOWITZ Anita
sans nationalité, d'origine polonaise et de confes-
sion israélite, marié, ayant trois enfants de nationa-
lité française (par déclaration art.3) demeurant à
ANGULÈME 3 Rue Froid, où j'exerçais la profession de
Tailleur Fourreur.
Je n'ai pas de laissez-passer et je n'ai pas fait
viser ma carte d'identité au départ.
J'ai quitté Angoulême dans la matinée de ce jour
afin de me rendre à CHALUS(Hte-Vienne) afin de m'y
fixer pendant la durée des hostilités.
J'ai franchi clandestinement la ligne de démarcation
dans la région de la Rochefoucault.
Lecture faite et persiète et signe avec
Les Inspecteurs de Police.
Mentionnons que l'intéressé est en possession de la
carte d'identité d'étranger N° 36 AA/30087, délivrée
par la Préfecture de la Moselle le 11 Octobre 1938 et
valable jusqu'au 31 Décembre 1942.
En conséquence de ce qui précède, nous avons décl-
ré à KASRIEL Abraham, que pour infractions aux décrets
des 2 Mai 1938 et 25 Octobre 1940, nous dressons con-
tre lui procès-verbal qui sera transmis à Monsieur
le Procureur d'Etat à Limoges.
Par ailleurs et conformément aux dispositions
de la réglementation en vigueur relativement au séjour
et à la circulation des étrangers en France, et notam-
ment la circulaire N° 118 POL 7 de Monsieur le Minis-
tre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 26 Jan-
vier 1940, nous l'avons assigné à résidence à CHALUS
(Hte-Vienne) en attendant décision administrative à in-
tervenir. Fait et clos à Chasseneuil le 4 Juillet 1942
L'Inspecteur de Police.



Tableau
chronologique des
convois de déportés.
Tiré du : «Livres
Mémoires» Tome
1/4. Editions Tirésias,
2004.
Arch. dép. Charente,
6684/1 Bib.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES CONVOIS DE DÉPORTATION									
Date de départ	N° du convoi	Lieu de départ	Destination	Nombre de déportés	Gazés à l'arrivée au camp de destination	Sélectionnés à Auschwitz		Survivants en 1945	
						H	F	H	F
1942									
27. 03	1	DRANCY/COMPIÈGNE	AUSCHWITZ	1 112		1 112		22	
05. 06	2	COMPIÈGNE	AUSCHWITZ	1 000		1 000		41	
22. 06	3	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000		933	66	29	5
25. 06	4	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	999		1 000		59	
28. 06	5	BEAUNE-LA-ROLANDE	AUSCHWITZ	1 038		1 004	34	55	
17. 07	6	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	928		809	119	45	
19. 07	7	DRANCY	AUSCHWITZ	999	375	504	121	17	
20. 07	8	ANGERS	AUSCHWITZ	827	23	411	390	19	
22. 07	9	DRANCY	AUSCHWITZ	996		615	385	7	
24. 07	10	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000		370	630	5	
27. 07	11	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000		248	742	12	1
29. 07	12	DRANCY	AUSCHWITZ	1 001	216	270	514	5	
31. 07	13	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 049		693	359	15	1
03. 08	14	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 034	482	22	542	3	3
05. 08	15	BEAUNE-LA-ROLANDE	AUSCHWITZ	1 014	704	214	96	5	1
07. 08	16	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 069	794	63	211	5	2
10. 08	17	DRANCY	AUSCHWITZ	1 006	766	140	100	1	
12. 08	18	DRANCY	AUSCHWITZ	1 007	705	233	62	11	
14. 08	19	DRANCY	AUSCHWITZ	991	875	115		1	
17. 08	20	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	878	65	34	3	
19. 08	21	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	817	138	45	5	
21. 08	22	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	892	90	18	7	
24. 08	23	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	908	92		3	
26. 08	24	DRANCY	AUSCHWITZ	1 002	937 (1)	27	36	24	
28. 08	25	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	929 (1)		71	8	
31. 08	26	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	961 (1)	12	27	16	1
02. 09	27	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	877 (1)	10	113	30	
04. 09	28	DRANCY	AUSCHWITZ	1 013	959 (1)	16	38	25	2
07. 09	29	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	889 (1)	59	52	34	
09. 09	30	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	909 (1)	23	68	43	
11. 09	31	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	920 (1)	2	78	13	
14. 09	32	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	893 (1)	58	49	45	
16. 09	33	DRANCY	AUSCHWITZ	1 003	856 (1)		147	37	1
18. 09	34	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	859 (1)	31	110	22	
21. 09	35	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 000	791 (1)	65	144	29	
23. 09	36	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	475	399	126	22	4
25. 09	37	DRANCY	AUSCHWITZ	1 004	873 (1)	40	91	15	
28. 09	38	DRANCY	AUSCHWITZ	904	733 (1)	123	48	20	
30. 09	39	DRANCY	AUSCHWITZ	210	154	34	22	0	
04. 11	40(41)	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	639	269	92	4	
06. 11	42	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	773	145	82	4	
09. 11	44	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	900 (1)		100	16	
11. 11	43(45)	DRANCY	AUSCHWITZ	745	599	112	34	2	
Total 1942	43			41 951	24 361 (1)	11 565 (1)	5 962	784	21
1943					21 000 mini.	15 000 maxi.			
09. 02	46	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	816	77	92	15	7
11. 02	47	DRANCY	AUSCHWITZ	998	802	143	53	13	1
13. 02	48	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	689	144	165	16	1
02. 03	49	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	881	100	19	4	2
04. 03	50	DRANCY	MAIDANEK-SOBIBOR	1 003	950 mini.	?	?	3	
06. 03	51	DRANCY	MAIDANEK-SOBIBOR	998	950 mini.	?	?	5	
23. 03	52	DRANCY	SOBIBOR	994	950 mini.	?	?	0	
25. 03	53	DRANCY	SOBIBOR	1 008	970	15		5	
23. 06	55	DRANCY	AUSCHWITZ	1 018	518	383	217	42	44
18. 07	57	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	440	369	191	30	22
31. 07	58	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	727	218	55	16	28
02. 09	59	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	662	232	106	17	4
07. 10	60	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	491	340	169	35	4
28. 10	61	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	613	284	103	39	3
20. 11	62	DRANCY	AUSCHWITZ	1 200	914	241	45	27	2
07. 12	64 (2)	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	661	267	72	48	2
17. 12	63 (2)	DRANCY	AUSCHWITZ	850	505	233	112	25	6
Total 1943	17			17 069					
1944									
20. 01	66	DRANCY	AUSCHWITZ						
03. 02	67	DRANCY	AUSCHWITZ						
10. 02	68	DRANCY	AUSCHWITZ						
07. 03	69	DRANCY	AUSCHWITZ						
27. 03	70	DRANCY	AUSCHWITZ						
13. 04	71	DRANCY	AUSCHWITZ						
29. 04	72	DRANCY	AUSCHWITZ						
15. 05	73	DRANCY	AUSCHWITZ						
20. 05	74	DRANCY	AUSCHWITZ						
30. 05	75	DRANCY	AUSCHWITZ						
30. 06	76	DRANCY	AUSCHWITZ						
31. 07	77	DRANCY	AUSCHWITZ						
1. 08									
1. 08									



La déportation des juifs de Charente.

L'inferral voyage.

Le 15 octobre 1942, sur instruction de la police allemande de Poitiers (SIPO/SD), 387 juifs (sur les 422 arrêtés) partirent d'Angoulême pour Drancy.

« Les juifs sont restés plusieurs jours à la salle philharmonique. Le transfert s'organise : un autobus sera rempli devant la salle, ira jusqu'à la gare et reviendra chercher une autre « fournée ». Nous avons le droit d'assister au départ (...) mon amie Yvonne espère revoir son père une dernière fois (...) les juifs arrêtés font la queue pour monter dans l'autobus. Puis le vieux véhicule poussif s'ébranle, amorce un virage et passe tout près devant nous. Un instant nous avons le temps d'entrevoir le visage blafard de son père. La porte de la salle est fermée, on attend que l'autobus revienne. Nous attendons si longtemps que nous devons rentrer sans avoir vu ma tante et mes cousines à cause du couvre-feu ». (Extrait du témoignage d'Hélène LAMBERGER née ZWEIGENBAUM).

Les autorités entreprirent ensuite un nouveau recensement, les arrestations se poursuivirent jusqu'en 1944 : 12 juifs furent arrêtés à Montemboeuf, 4 à Ligné, 36 à Cognac...

Le 21 mars 1942, les gendarmes de Chalais enquêtèrent sur la famille LEWINSKI, réfugiée à Saint-Quentin de Chalais, et les envoyèrent au camp de Rouillé près de Poitiers. La fille de la famille LEWINSKI, Marthe, écrit souvent à sa camarade de classe Odile CHADEF AUD, qui lui envoyait des colis pour améliorer son quotidien : « nous essayons de nous débrouiller ici. Si tu peux envoyer un peu de carte d'huile, je t'assure chère Odile, cela nous rendra un grand service (...) mes parents ne sont pas en parfaite santé ». (Extrait des courriers envoyés à Odile CHADEF AUD par Marthe LEWINSKI).

Début juillet, la famille LEWINSKI apprit qu'elle allait bientôt partir et croyait savoir que les enfants pourraient rester en France. Remplie d'espoir elle supplia la famille CHADEF AUD (qui leur envoyait des colis) de prendre Marthe chez eux. Il était trop tard, le 17 juillet 1942, les LEWINSKI furent envoyés à Drancy puis déportés à Auschwitz d'où ils ne revinrent pas.

Les juifs de la salle philharmonique quittèrent Angoulême pour Drancy, une partie fut déportée le 4 novembre 1942 (convoi n°40), les autres le 6 novembre 1942 (convoi n°42). La famille LEWINSKI quant à elle sera déportée le 11 février 1943 (convoi n°47). Sur l'ensemble des juifs, arrêtés en Charente et déportés à Auschwitz, seulement huit sont revenus...



Photo de la famille LEWINSKI au camp de Rouillé à Poitiers.
Fonds CORDET, Arch. dép. Charente, 29 JPROV 12.



La politique anti-juive de Vichy...

Les mesures anti-juives.

En France, le gouvernement de Vichy intensifia la politique de collaboration et radicalisa la politique anti-juive : confiscation des biens, arrestations, rafles... le 29 mai 1942, le port de l'étoile jaune fut obligatoire dès 6 ans dans l'ensemble du territoire français.

« Tous les juifs sont allés à la mairie retirer une étoile jaune en trois exemplaires qu'il fallait payer, on devait la coudre sur les vêtements (sur la poitrine gauche). (...) nous étions inquiètes, que vont dire les gens ? Vont-ils nous brutaliser ? Nous cracher à la figure ? (...) je n'avais pas honte, j'arborais fièrement cette marque distinctive, prête à en subir les conséquences ». (Extrait du témoignage d'Hélène LAMBERGER née ZWEIGENBAUM).

Photographie d'Hélène ZWEIGENBAUM.

Fonds du Musée de la Résistance

Arch. dép. Charente, 1084 W.



Cette distinction, pourtant humiliante, ne suffit plus au régime de Vichy. Le 11 décembre 1942, une loi relative à l'apposition de la mention « juif » sur les titres d'identités délivrés aux Israélites étrangers et français fut promulguée.

« Il fallait se présenter à la mairie avec la carte d'identité afin que soit apposé le cachet « juif ». Ma mère était rebelle, elle a refusé d'y aller (...) j'ai reproduit le cachet à la gouache sur la carte de ma mère. Je ne sais pas si cela nous a sauvées, mais cela a quand même retardé les choses ». (Extrait du témoignage d'Hélène LAMBERGER née ZWEIGENBAUM).



Cartes d'identité avec la mention « Juif ».

Fonds de la Préfecture.

Arch. dép. Charente, 4 M 137



1942, une politique radicale : l'arrestation des juifs.

« Les rafles ».

Les arrestations se multipliant dans toute la France, les rafles des juifs s'accéléraient. A Paris, la police arrêta 12.884 juifs et les rassembla au Vélodrome d'Hiver, c'est la « rafle du Vel-d'Hiv » de l'été 1942. La Charente ne fut pas épargnée. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1942, 422 juifs furent arrêtés et rassemblés dans la salle philharmonique (actuel conservatoire Gabriel FAURE).

« Ma famille est originaire de Pologne, d'abord réfugiée à Metz, puis déplacée à Royan, elle fut ensuite envoyée en Dordogne à Festalemps en résidence forcée. Mon père ne pouvait pas travailler car il était juif, la famille vivait de ce qu'elle cultivait. J'étais l'aîné de quatre enfants, nous avons vécu deux ans dans ce village et nous étions heureux, malgré la guerre, malgré la ferme sans électricité ni eau courante... on se débrouillait.

La nuit du 8 au 9 octobre 1942, j'étais à la veille de mes treize ans, les gendarmes français sont venus frapper à la porte. Il a fallu préparer un balluchon, un autobus devait passer nous prendre pour nous amener à Angoulême. Le car arriva, on fit le tour du village pour ramasser toutes les familles juives (7 au total). Le bus s'est ensuite dirigé sur Angoulême et nous a déposé à la salle philharmonique. La salle avait été vidée, il y avait de la paille par terre, toutes les familles juives de Charente et de communes de Dordogne - comme la nôtre - rattachées à la Charente, ont été regroupées dans cette salle. Les conditions de vie étaient épouvantables : il y avait 3 toilettes pour 400 personnes.

Le troisième jour, un gendarme allemand annonça que des sacs de jute allaient passer dans la salle, il fallait y mettre tous nos objets précieux. Le lendemain le gendarme annonçait que les enfants qui étaient de nationalité française devaient sortir dans une petite cour, j'étais le seul de ma famille à être Français, mon père avait oublié de déclarer mes frères et sœurs à cause de nos nombreux déménagements. Je me suis retrouvé avec 10 autres garçons dans la cour, et à peu près autant de filles. Je fus violemment séparé de ma famille, mon père me cria : « n'oublie jamais que tu es juif ».

Communes et nombre de juifs arrêtés			
DIGNAC	3	JUILLAGUET	4
MONTMOREAU	4	DEVIAT	4
SALLE-LAVALLETTE	13	AURIAC DE BOURZAC	10
St-AMANT de Montmoreau	5	St QUENTIN de CHALAIS	4
MAREUIL	22	FESTALEMPS	10
SAINT PRIVAT	30	St MICHEL de RIVIERE	33
St-Antoine de Cumond	29	Petit BERSAC	5
St Paul de Lizonne	14	St Michel Leparon	17
Angoulême	92	Soyaux	8
Cognac	5	Jarnac	13
Verteuil	15	Mouthiers sur Boême	7

Tableau du nombre de Juifs arrêtés par commune lors de la rafle du 8 octobre 1942.

Arch. dép. Charente, 1084 W. Tiré de l'exposition «La rafle des Juifs du 8 octobre 1942» réalisée par le Musée de la Résistance et de la Déportation.



Dans la cour il y avait un prêtre, le père LE BIDEAU, il s'occupait d'orphelins, de cas sociaux, d'enfants de prisonniers... il prit tous les garçons et nous emmena à Chanzy où il avait aménagé des baraquements pour les orphelins. Le père LE BIDEAU s'occupait d'une cinquantaine d'enfants avec des bénévoles, les baraquements étant insalubres nous avons été transférés dans une grande maison appelée « l'hirondelle » près de Soyaux. Le père LE BIDEAU n'eut pas la force de nous dire que les 400 personnes de la salle philharmonique, dont ma famille entière, avaient été transférées au camp de Drancy, près de Paris. Un jour je reçus une lettre de ma mère (la seule lettre que j'ai reçue), il y avait dedans un papillon : « n'envoyez aucun colis ni correspondance, partis pour une destination inconnue ». Nous sommes restés trois mois dans l'institution du père LE BIDEAU, nous avons été ensuite dispersés dans des familles juives qui avaient échappé aux rafles ».

(Extrait du témoignage de Robert FRANK).

Carte de la Charente et des communes de Dordogne rattachées à la Charente comptant les lieux d'arrestation des juifs. Arch. dép Charente, 1084 W. Tiré de l'exposition «La rafle des Juifs du 8 octobre 1942» réalisée par le Musée de la Résistance et de la Déportation.

